



Poitiers, le 11 juin 2019

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Quatre organismes de la Vienne ont signé la « Charte des 7 engagements » en faveur de la Sécurité Routière

le 11 juin 2019 à la préfecture de la Vienne

**Le mardi 11 juin 2019, Madame Isabelle DILHAC, Préfète de la Vienne a reçu Habitat 86 et 3 entreprises de transports pour la signature la charte des 7 engagements sécurité routière à la préfecture.**

ACOLEVA-Centre ouest levage, les Transports GENDRON et les Transports MAROT Habitat 86 ont décidé de s'engager pour la sécurité de leurs salariés qui sont tous, à un moment ou à un autre, usagers de la route lors de leurs déplacements professionnels.

A ce jour, la charte comprend 7 engagements forts :

- Proscription des conversations téléphoniques au volant
- Sobriété exigée sur la route
- Port obligatoire de la ceinture de sécurité
- Respect des limitations de vitesses
- Temps de repos intégrés dans le calcul des temps de trajet
- Sensibilisation et formation des agents à la sécurité routière
- Promotion des équipements de sécurité pour les conducteurs de deux-roues

7 engagements pour une route plus sûre !

**Habitat 86**, avec plus de 11 500 logements, une présence dans 204 communes, 166 collaborateurs, est le premier bailleur de la Vienne et de la région Poitou-Charentes. Ce bailleur a donc toutes les problématiques des salariés qui utilisent beaucoup la route. Conscient des enjeux Habitat 86 mène ainsi des *actions de prévention en matière de sécurité routière* : animation d'ateliers par des intervenants départementaux de sécurité routière (sensibilisation à la vitesse / remise à niveau du code de la route / audit de conduite).

**Les Transports GENDRON**, possède un parc de plus de 100 véhicules. Son activité s'est développée dans le transport de matières dangereuses et déchets, avec un rayonnement sur toute l'Europe, les pays limitrophes et le Maghreb. Cette entreprise de transport mène des actions de prévention en matière de sécurité routière et tous les conducteurs bénéficient d'un plan de formation en 5 étapes établi sur une période de 5 ans qui comprend notamment la sécurité et l'éco-conduite.

**Les Transports MAROT** pratique la location de véhicules, la vente de matériaux et transport de tous types de marchandises dont les produits dangereux, depuis plus de 40 ans. 32 chauffeurs circulent sur les routes tous les jours. En matière de prévention routière les transports MAROT mettent en place de la formation à l'éco-conduite, la réduction des communications téléphoniques par envoi de messages sur système embarqué, l'aide à la conduite avec système de géolocalisation, l'organisation des tournées afin de permettre une réduction du risque routier, et le départ des chauffeurs après 5h du matin sauf cas exceptionnel.

### Contact presse

Nathalie BRIONNET – Adjointe à la responsable du Service de Communication Interministérielle  
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)



## **ACOLEVA - Centre ouest levage**

Expert du levage et de la manutention depuis plus de 40 ans (12 grues, 14 tracteurs, 4 porteurs, 8 véhicules légers), ce professionnel de la route fait aussi de la location de machines (grues de levage, engins de manutention...), du transfert industriel, et du transport spécialisé exceptionnel et stockage industriel. Il est présent à travers toute la France grâce à l'implantation de 4 agences à Poitiers, à Niort, à Compiègne et à Bordeaux.

*Parmi les actions de prévention, ce transporteur mène des actions de prévention menées en matière de sécurité routière : Minutes sécurité, réunions thématiques, affichage sur tableau dédié.*

### Chiffres clés des risques routiers professionnels

**Les accidents de la route sont la première cause de mortalité dans le cadre professionnel**, avec plus de la moitié des décès au travail.

En France, en 2018, **près de 500 personnes** ont perdu la vie sur des trajets professionnels ou domicile-travail. C'est pourquoi les risques routiers professionnels ont été définis comme un enjeu majeur au niveau national.

Cet axe est réaffirmé dans le Document général d'orientation 2018-2022 du département, en raison également de son importance dans l'accidentalité de la Vienne :

- Répartition équivalente entre les déplacements domicile-travail et les déplacements en mission
- Sur 2014-2018 : les accidents sur des trajets professionnels représentent plus du tiers des accidents corporels, mais 51% des tués
- 2018 : 5 accidents mortels sur les 17 étaient liés aux risques routiers professionnels (3 trajets domiciles / travail et 2 trajets en mission)
- **2019 : trois des accidents mortels sur les neuf sont liés aux risques routiers professionnels**